

SDEA – AIDE A L'ÉMERGENCE D'UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN ART DRAMATIQUE

Programme	Encourager l'accès à la Culture pour tous (25) Nature / Fonction : 65734 / 311 Programme / Opération : P0090 / 10334
Bénéficiaires	Communes et EPCI adhérents au Schéma départemental des enseignements artistiques
Condition(s) d'attribution	<p>→ Avoir des enseignants diplômés et/ qualifiés : DE ou CA théâtre ou un des critères permettant l'accès au concours pour le diplôme d'État (DE) le cas échéant,</p> <p>→ Développer un enseignement en cycle compatible avec les préconisations du schéma d'orientation pédagogique, avec un projet pédagogique rédigé et intégré au projet d'établissement; le développement d'un cycle 3 sera prioritairement porté par les établissements agréés ; articulation avec l'un des établissements agréés du réseau</p> <p>→ Locaux répondant en volume et confort à l'exercice de cette activité</p> <p>→ Minimum 6 élèves par cours avec un nombre maximal par cours de 20 élèves</p> <p>→ Mise en œuvre dès la 1ère année d'une école du spectateur (2 à 3 spectacles professionnels par an)</p> <p>→ Proposer un cycle de découverte, et/ou initiation en amont</p> <p>→ Réalisation d' une programmation diversifiée de restitutions, de représentations publiques en variant les lieux de diffusion</p> <p>→ Participer aux concertations départementales et au plan de formation</p>
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	BP 2014 Modification CP 21 mars 2017
Détermination de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> - Une aide pour la mise en place d'un dispositif d'initiation approfondie au théâtre précédant l'entrée dans un cursus ou atelier à établir en relation étroite avec les enseignants d'art dramatique du réseau départemental, un forfait sur 2 ans pour le lancement : 1000 € en n et 750 en n+1. - Un forfait dégressif pour la mise en œuvre d'un premier cycle de 1000 € en année n, 750 € n+1, 500 € n+2

Modalité(s) d'attribution	
Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction Générale Adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports et de la Culture Direction de la Culture Service des Actions Culturelles 40 rue Joinville 72072 LE MANS cedex 9 contact.estc@cg72.fr

Mise à jour mars 2017